

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCES-VERBAL N° LYC-10-3354 L

et 1 annexe de 3 pages

MATERIAU présenté par :

**SIOEN FABRICS CALANDERING
BOULEVARD DE L'EUROZONE 104
BE - 7700 MOUSCRON (BELGIQUE)**

REFERENCE(S) COMMERCIALE(S) : PLASTYLON CASUAL

DESCRIPTION SOMMAIRE :

**Support non tissé 100 % polyester avec enduction PVC
ignifugé dans la masse et plastifié sur une face
Masse surfacique nominale: 275 g/m²
Epaisseur nominale : 0.35 mm
Coloris : Divers**

RAPPORT D'ESSAI :

N° LYC-10-3354 du 13/10/2010

NATURE DES ESSAIS :

Essai par rayonnement

CLASSEMENT :

M1 en pose collée sur support type plaque de plâtre cartonné M1.
Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas
soumis au marquage CE.

Non défini sur support type fibre-ciment M0 non isolant.

Non défini sur support type panneau de particules de bois agglomérées M1.

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 13/10/2010

Directeur ou son représentant
Jacques - Hervé LEVY

cofrac

ESSAIS

ACCREDITATION
N° 1-0101*
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE